

MAIRIE DE MERCUREY



DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)



GROUPE SCOLAIRE DE MERCUREY

MAIRIE de MERCUREY - 53 Grande Rue - 71640 MERCUREY

Correspondant : FERNEY Christine,
Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires
03 85 98 91 20
cf.mairie.mercurey@wanadoo.fr

A Mercurey, le 20 mai 2015

A – CONTEXTE LOCAL

Situé au cœur de la BOURGOGNE, entre la Côte d'Or au nord et le Beaujolais au sud, **Mercurey** est sans conteste le chef de file des crus de la côte Chalonnaise, adossé à ses coteaux ou allongé dans un vallon abrité des vents (au nom évocateur du "Val d'Or").

Mercurey bénéficie d'un accès facile à proximité des grands axes de circulation : autoroute à 10 km, voies ferrées Paris-Lyon-Marseille à 6 km, voie du T.G.V. à 20 km (Le Creusot), RN80 voie express routière transversale : Chalon - Moulins à 8 km. Le village lui-même est traversé par une route à grand trafic la RD978 Chalon sur Saône (12 km) à Autun (40 km).

La superficie de la commune est de 1 543 hectares dont plus du tiers planté en vignes ce qui explique la vocation essentiellement viticole de ce village de 1 432 habitants (au 01/01/2014).

Les habitations en grande majorité sont des maisons individuelles. La commune a 2 lotissements en cours de construction. Environ 70% des parents dont les enfants fréquentent le groupe scolaire travaillent sur le bassin chalonnais, en périphérie et au-delà. Un accueil périscolaire est indispensable pour répondre aux besoins des familles.

Au titre de l'année 2014/2015, la commune dispose d'un groupe scolaire accueillant 127 enfants pour 2 classes de maternelle d'une soixantaine d'enfants (TPS/PS/MS et MS/GS) et 3 classes élémentaires d'environ 70 enfants (CP CE1/CE2 CM1 et CM2). Les enfants ont entre 2.5 ans et 11 ans. Le groupe est doté d'une garderie périscolaire : 7h30 à 8h35, de 11h45 à 12h25, de 13h à 13h35 et de 16h45 à 18h45.

Le Projet Educatif Territorial rassemble un ensemble d'intervenants : élus, personnel communal, associations, animateurs extérieurs... afin de garantir la continuité éducative entre l'école et les activités proposées aux enfants pendant le temps périscolaire.

Le présent PEDT est engagé pour une durée de 2 ans.

Les objectifs :

- Respecter le rythme des enfants en concertation avec les parents et les enseignants
- Développement des activités en fonction de l'intérêt et la curiosité de l'enfant, de la taille et possibilité de la commune
- Respecter les règles en collectivité

B – LA STRATEGIE DU TRAVAIL SUIVIE

● Une enquête a été réalisée auprès des parents au printemps 2014 sur le choix du vendredi après-midi. Cette enquête a été renouvelée au printemps 2015.

● Un groupe de travail a été mis en place regroupant des parents d'élèves, des enseignants, des élus et un agent territorial. Il a entre autre validé le choix des intervenants.

● Mme Christine FERNEY, adjointe au maire, chargée des Affaires Scolaires, a été désignée comme coordinateur du projet assistée de Christina GRANGE.

● Une concertation avec d'autres communes proches a été effectuée

● En cours d'année, un spectacle est organisé. Il permet aux enfants de présenter l'aboutissement des projets à leurs parents.

C- INDICATEURS PRIS EN COMPTE

I- Indicateurs sur le territoire scolaire et périscolaire concerné.

- Seule notre commune est concernée par ce PEDT pour le Groupe Scolaire de Mercurey représentant 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires
- Le temps des NAP intervient le vendredi après-midi de 13h45 à 16h45 avec une récréation de 15h à 15h30
- Aucun transport scolaire
- L'horaire du restaurant scolaire est 11h45/13h45
- une trentaine d'enfants serait concernée par le temps des NAP pour l'école maternelle à partir de septembre 2015
- une soixantaine d'enfants de CP au CM2 serait potentiellement concernée par le temps des NAP.

II – Les ressources locales

La commune dispose de plusieurs lieux : le groupe scolaire, terrain de sport, salle des fêtes, la salle du Cep d'Or et les deux cours de récréations.

Une bibliothèque municipale peut accueillir occasionnellement des groupes d'enfants.

Une association locale, Renaissance de Montaigu, intervient mensuellement et permet la découverte d'un patrimoine historique riche.

D'autres intervenants locaux ponctuels font partager leur savoir : ateliers jardinage , astronomie... Nous avons contacté également des organismes sociaux pour aborder les problèmes du bruit, quelques notions de langage des signes, de la nutrition...

Nous faisons appel également à des intervenants « hebdomadaires » extérieurs :

- Land Art ce qui nous permet de profiter des richesses de notre environnement naturel,
- Chant,
- Initiation danses et musique
- Conte, Expression orale
- Activités découvertes multisport

Nous disposons également de 2 ATSEM, de 3 agents techniques titulaires d'un BAFA, d'un agent diplômé d'un BPJEPS pour l'encadrement de diverses activités durant les NAPS.

III – Les Objectifs du PEDT souhaités par les partenaires

- Assurer et respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Respecter le rythme de vie de l'enfant, lui accorder du temps libre ou de repos s'il le souhaite
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomie
- Développer des pratiques sportives et favoriser l'ouverture culturelle, musicale et artistique.
- L'éveil à de nouvelles activités permettra un épanouissement par la découverte et la connaissance d'un patrimoine architectural et d'un environnement naturel riche.
- Laisser libre choix d'activités aux enfants par mode d'inscription et développer ainsi son autonomie
- Par le biais des inscriptions libres, la mixité permet la création d'autres liens sociaux, l'entraide, le respect des règles en collectivité...

- Adaptation à de multiples situations (vie collective, apprentissages artistiques et autres...) et élaboration des règles de vie
- Proposer aux enfants des activités innovantes
- Utiliser les atouts du territoire :
 - intervenants déjà identifiés, de ressources associatives.
 - Personnels communaux qualifiés pour l'encadrement (aide à l'intervenant, surveillance si absence de l'intervenant)
 - Cadre naturel riche qui engage à proposer de façon privilégiée des activités autour de l'environnement
 - Patrimoine historique local intéressant et bibliothèque communale.

Dans l'ensemble il n'est pas souhaité de faire appel à des bénévoles sauf activités exceptionnelles auquel cas un responsable de l'encadrement secondera l'animation.

Le choix a été retenu de former un agent territorial par l'obtention d'un BPJEPS afin d'organiser, de surveiller les activités proposées, de suppléer les bénévoles occasionnels et de palier aux absences éventuelles des intervenants.

Les activités NAP sont proposées en concertation avec le corps enseignant, les parents et la municipalité.

IV – Les articulations entre les différents projets

- Les activités conte et expression orale permettent une mise en confiance de l'élève lors des interventions orales durant les cours
- Fresque dans la cour de récréation : création sur le temps scolaire et réalisation lors des activités NAP.
- Présentation des activités NAP aux différentes classes.

V – L'évaluation du PEDT

Nous souhaitons poursuivre l'ouverture culturelle par la mise en place d'ateliers de découverte de la voix chantée, de danses et musiques, de langues étrangères.

Un atelier d'expression orale permet la mise en confiance de l'enfant.

La découverte de l'environnement naturel s'effectue par une activité Land Art.

La découverte de l'architecture locale est réalisée par l'association locale « Renaissance de Montaigu »

Nous cherchons à développer la curiosité de l'enfant dans différents domaines : la cuisine, la vannerie, la couture, l'initiation à la mosaïque contemporaine, l'art plastique en utilisant le recyclage, des jeux collectifs, initiation au cirque.

L'autonomie des enfants est développée grâce à un libre choix des enfants aux différentes activités proposées par le biais d'inscription trimestrielle.

Le rythme de vie l'enfant est respecté par une récréation de 15h à 15h30 et des temps calmes instaurés avec chaque intervenant selon le besoin de l'enfant.

Un règlement intérieur a été élaboré en cohérence avec les règles de vie du groupe scolaire durant le temps scolaire.

D – L'ORGANISATION CHOISIE

Concernant l'école maternelle et en cohérence avec le jeune âge des enfants, nous avons choisi des activités simples proches des « ateliers » de garderie périscolaire tels que la peinture, la lecture, des jeux, afin de ne pas trop les fatiguer sans oublier un temps de sieste si nécessaire.

La durée du présent PEDT est de 2 ans.

Les ressources mobilisées : les agents qualifiés de la fonction publique, les associations, des animateurs indépendants,

- Les lieux utilisés sont : le groupe scolaire, le terrain de basket, la salle des fêtes, la salle du Cep d'Or, l'environnement naturel

Nous souhaitons conserver les horaires actuels afin de ne pas perturber les enfants ainsi que les parents dans leur organisation.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RETENU

GROUPE SCOLAIRE DE MERCUREY

	MATIN					PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI					
	Accueil des élèves		Temps d'enseignement	Temps périscolaire			Temps périscolaire		Temps d'enseignement	Temps périscolaire		APC**
	Horaires	Type accueil*	Horaires	Horaires	Type accueil*	Horaires	Horaires	Type accueil*	Horaires	Horaires	Type accueil*	Horaires
LUNDI	7H30 à 8h45	Garderie périscolaire	8h45 à 11h45 récréation	11h45 à 12h25	Garderie périscolaire	11h45 à 13h45	13h00 à 13h35	Garderie périscolaire	13h35 à 16h45	16h45 à 18h45	Garderie périscolaire	
MARDI	7H30 à 8h45	Garderie périscolaire	8h45 à 11h45 récréation	11h45 à 12h25	Garderie périscolaire	11h45 à 13h45	13h00 à 13h35	Garderie périscolaire	13h35 à 16h45	16h45 à 18h45	Garderie périscolaire	16h45 à 17h45
MERCREDI	7H30 à 8h45	Garderie périscolaire	8h45 à 11h45 récréation	11h45 à 12h25	Garderie périscolaire							
JEUDI	7H30 à 8h45	Garderie périscolaire	8h45 à 11h45 récréation	11h45 à 12h25	Garderie périscolaire	11h45 à 13h45	13h00 à 13h35	Garderie périscolaire	13h35 à 16h45	16h45 à 18h45	Garderie périscolaire	
VENDREDI	7H30 à 8h45	Garderie périscolaire	8h45 à 11h45 récréation	11h45 à 12h25	Garderie périscolaire	11h45 à 13h45	13h00 à 13h35	Garderie périscolaire	NAP 13h35 à 16h45	16h45 à 18h45	Garderie périscolaire	

